



Commune de Penta di Casinca - 20213
APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT
(Art. L 2122-1-1 CGPPP)

AVIS D'INFORMATION

Objet de l'appel à manifestation d'intérêt :

L'appel à manifestation d'intérêt à trait à la couverture de deux terrains de padel avec centrale photovoltaïque en toiture et d'une centrale photovoltaïque sur la couverture existante d'un court de tennis situés sur la parcelle propriété de la commune de Penta di Casinca cadastrée section A n°1356 , d'une superficie de 04ha12a10ca, sur laquelle est implanté le complexe sportif de Folelli, lequel va par ailleurs être réaménagé.

Les terrains de padel et le court de tennis couvrent une superficie de 1400 m² d'un seul tenant.

Nature juridique du titre d'occupation à conclure avec l'opérateur retenu :

A l'issue de la consultation, la commune conclura :

- Soit une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels par application des dispositions du 2° de l'article L 2122-20 du code général de la propriété des personnes publiques, dans les conditions prévues aux articles L 1311-5 à L 1311-8 du code général des collectivités territoriales ;
- Soit un bail dit « à construction » au sens de la jurisprudence du Conseil d'Etat (CE 11 mai 2016 Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole – n° 390118), dans le respect de l'ensemble des règles posées par le code général de la propriété des personnes publiques ;

Ce contrat ne constituera ni un marché public, ni une concession au sens du code de la commande publique.

Il sera précédé par la conclusion d'une promesse de titre d'occupation temporaire du domaine public constitutif de droits réels aux conditions suspensives précisées en annexe du cahier des charges de la consultation.

Communication des documents de la consultation :

Le cahier des charges et son annexe « *Conditions générales de la convention – Conditions suspensives* » peuvent être retirés gratuitement en mairie ou adressés par voie électronique à toute personne qui en fera la demande auprès de la commune : marchespublics@pentadicasinca.fr – Tel : 04.95.36.96.27

Composition du dossier de candidature – Modalités d'envoi des proposition - Critères de jugement des propositions : Cf. article 7 du cahier des charges.

Date limite de réception des propositions : La date limite de réception des propositions en mairie est fixée au mardi 26 mai 2026 à 11h00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/04/2026

